

Image not found or type unknown



## Accident du travail-remboursement des frais

Par **stef**, le **10/11/2008** à **21:52**

victime d'un accident du travail en 2007 qui ma couté la perte de deux dents, je me retrouve avec une facture de 5600 euros pour les faire remettre, la CPAM à refusé ma demande d'aide financière et mon employeur se refuse à prendre en charge les frais médicaux et/ ou chirurgicaux ainsi que les dites prothèses, pourtant il me semble que le fait qu'il s'agisse d'un accident du travail se devrait être à lui de prendre en charge, sachant que mon entreprise est une société de plus de 10 000 salariés en france et 500 000 au monde. Quelqu'un aurait il de quoi m'aiguiller sur cela et avec des textes en références, merci